

## ANNEXE 2 : Les 10 principes d'une agriculture paysanne

<b>Principe n° 1</b>	Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier et d'en vivre
<b>Principe n° 2</b>	Etre solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde
<b>Principe n° 3</b>	Respecter la nature
<b>Principe n° 4</b>	Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
<b>Principe n° 5</b>	Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
<b>Principe n° 6</b>	Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits
<b>Principe n° 7</b>	Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations
<b>Principe n° 8</b>	Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rurale
<b>Principe n° 9</b>	Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
<b>Principe n° 10</b>	Raisonnement toujours à long terme et de manière globale